

PROCES-VERBAL DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION**Séance en date du 16 octobre 2025****Présidence**

M. Philippe ROINGEARD

Représentants de l'administration

Mme Claude OPHELE ; M. Pierre GABETTE

Titulaires représentants des personnels

Présents :

Mme Lydia SEABRA ; M. Arnaud LECOUTEY ; M. Laurent BESSE ; M. Alexandre DEROCHE

Excusés :

Mme Christelle MOUSSU ; M. Sébastien SALVADOR BLANES ; Mme Paule GRAVERAN ; Mme Anne CHAILLOT ; Mme Marie-Laure FOUGERE

Absente :

Mme Juliette ROUSSEAU

Suppléants représentants des personnels

Présents :

Mme Sophie ROESCH ; M. Benoît WOLF ; M. Gilles LASCHON ; M. Jean-Luc MERCIER ; M. Dimitri DUBE

Excusés

Mme Céline DUCOURNAU ; Mme Marine MIQUEL ; Mme Irène DOS SANTOS ; M. Olivier HOUSSEAU

Absente :

Mme Magali MEIFFREN

Invités :

M. Jérôme BARRERE ; M. Yoann CANOY ; Mme Laurence TACONNAT ; M. Emmanuel NERON ; Mme Anne KHOURY ; M. Philippe DEREUDDRE



ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2025 (pièce jointe- pour avis)
- 2) Avis sur une proposition de délibération du conseil d'administration concernant les modalités d'exercice du droit syndical à l'université de Tours (pièces jointes- pour avis)
- 3) Campagne d'emplois 2026 des personnels BIATSS (pièces jointes- pour avis)
- 4) Comité de suivi du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : cotation des postes (pièce jointe- pour avis)
- 5) Une modification du tableau des montants et fonctions des primes C2 des enseignants-chercheurs (pièces jointes- pour avis)
- 6) Réorganisation de l'antenne financière du service commun de la formation continue et de l'alternance -FOCAL (pièces jointes pour avis)

Le comité social d'administration s'est réuni le jeudi 16 octobre 2025 exceptionnellement à 15 heures.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 15 heures.

M. Arnaud LECOUTEY (CFDT) est désigné comme secrétaire adjoint de séance.

M. le Président précise qu'il partira à 17 heures pour participer au conseil d'administration de la Fondation Rabelais. Ce conseil d'administration élira une nouvelle directrice ou un nouveau directeur de cette fondation.

1) Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2025

Approbation reportée au prochain comité social d'administration

2) Avis sur une proposition de délibération du conseil d'administration concernant les modalités d'exercice du droit syndical à l'université de Tours

La parole est donnée à Mme Claude OPHELE, Vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques.

M. Jérôme BARRERE, Directeur de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine est invité.

Un groupe de travail a été constitué. Il comprenait des représentants de l'administration et des représentants des organisations syndicales. Il s'est réuni le 13 mai, le 6 juin et le 16 septembre 2025.

Cette proposition de délibération sera soumise, pour avis, au conseil d'administration du 3 novembre prochain.

M. Alexandre DEROCHÉ (FO) demande quelle est la date d'application de ces modalités d'exercice du droit syndical au sein de notre établissement. Mme Claude OPHELE répond que ces dispositions seront applicables début 2026.

Mme Claude OPHELE précise que les organisations syndicales seront prochainement informées des locaux dont elles disposeront sur nos différents sites.

M. Benoit WOLF (CFDT) souligne le travail constructif réalisé en amont par le groupe de travail qui permet la production d'un document clair. Il revient sur le local proposé aux organisations syndicales sur le site du Plat d'Etain. Ce local est petit, sans fenêtre, sans chauffage et non aménagé qui ne semble pas répondre aux conditions d'accueil de réunion, ni d'organisation de permanence.



M. Pierre GABETTE, Directeur général des services répond que cette pièce est effectivement de taille modeste mais qu'il n'est pas possible de disposer d'autres locaux sur ce site sauf à empiéter sur des espaces de travail occupés par les personnels. M. Pierre GABETTE précise que ce local sera chauffé, le sol sera refait et de nouveaux luminaires seront posés.

Arnaud LECOUEY (CFDT) souligne sur ce point-là, les contradictions de l'établissement entre sa recherche d'espace et les réflexions entamées autour de l'application du décret tertiaire qui vise à réduire de 30% les espaces des services administratifs.

Avis émis par 5 abstentions (FO, FSU) et 4 voix pour (CFDT).

3) Campagne d'emplois 2026 des personnels BIATSS

La parole est donnée à Mme Anne KHOURY, Directrice des Ressources Humaines.

M. Philippe DEREUDDRE, Responsable des services gestion des personnels BIATSS et études et pilotage est invité.

Quatre documents ont été transmis aux membres du comité social d'administration que sont :

Un document récapitulant les demandes d'utilisation des emplois permanents

Une note expliquant les arbitrages effectués au titre de cette campagne d'emplois

Un document apportant des précisions pour répondre aux interrogations de l'une des organisations syndicales siégeant au comité social d'administration

Un document listant les départs à la retraite de ces personnels ayant déposé un dossier au Service Mutualisé des Retraites au 14 octobre 2025.

Les principaux points suivants sont abordés en séance :

• Sur les ouvertures de concours

En catégorie C

6 demandes de recrutements sans concours ont été exprimées, 5 en BAP J et 1 en BPA G.

Il est proposé d'ouvrir 3 recrutements sans concours.

En catégorie B

24 demandes d'ouverture de concours de techniciens ont été exprimées avec 1 en BAP A, 1 en BAP E, 1 en BAP F et 21 en BAP J.

Il est proposé d'ouvrir 1 concours interne en BAP E et 4 concours en BAP J (2 internes et 2 externes) avec des profils généraux pour permettre à un maximum de personnels de l'établissement de se présenter à ces concours.

En catégorie A

25 demandes d'ouverture de concours d'assistants ingénieurs ont été exprimées avec 4 en BAP A, 1 en BAP C, 1 en BAP E, 6 en BAP F et 13 en BAP J.

Il est proposé d'ouvrir 1 concours externe en BAP F et 3 concours en BAP J (2 internes et 1 externe) avec des profils généraux pour permettre à un maximum de personnels de l'établissement de se présenter à ces concours.



8 demandes d'ouverture de concours d'ingénieurs d'études ont été exprimées avec 2 en BAP A, 3 en BAP F et 3 en BAP J.

Il est proposé d'ouvrir un concours externe en BAP A et 1 concours interne en BAP J.

4 demandes d'ouvertures de concours d'ingénieurs de recherche ont été exprimées avec 2 en BAP A, 1 en BAP C et 2 en BAP J.

Il est proposé d'ouvrir un concours interne en BAP A.

• **Sur les emplois des bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

2 demandes de recrutements et 4 demandes de détachement ont été formulées.

Il est proposé d'ouvrir 2 recrutements en catégorie A (ingénieur d'étude) et 4 ouvertures de promotion par voie de détachement (2 techniciens, 1 assistant ingénieur, 1 ingénieur d'études et 1 attaché d'administration des administrations de l'État).

• **Sur les recrutements d'apprentis**

12 demandes de recrutements d'apprentis ont été formulées.

Il est proposé de recruter 9 apprentis dont 7 sous condition de financement sur recettes propres ou par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Ces recrutements doivent permettre de faciliter la conduite de certains projets notamment sur la cybersécurité.

• **Sur les créations d'emplois**

Il est proposé de retenir 13 demandes de créations d'emplois sur plafond d'établissement.

Ces demandes sont réparties comme suit :

10 créations sous réserve de financement sur ressources propres

2 créations dédiées au projet PEGASE

1 demande dédiée au renforcement de la scolarité de l'UFR de médecine.

M. Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier remercie la Direction des ressources humaines pour le travail réalisé au titre de cette campagne d'emplois.

M. Emmanuel NERON précise qu'une négociation collective va également être ouverte concernant le déroulement des carrières et la promotion professionnelle des personnels BIATSS recrutés en contrat de travail à durée déterminée et en contrat de travail à durée indéterminée au sein de notre établissement.

M. Arnaud LECOUTEY (CFDT) s'interroge sur la suppression d'un poste à la Direction de la Production du Numérique et Multimédia. M. Pierre GABETTE répond que cette suppression est justifiée par une baisse significative de l'activité de cette direction depuis plusieurs années.

M. Arnaud LECOUTEY souhaite connaître les moyens humains mis à la disposition par l'université de Tours au profit de l'université d'Orléans lorsque cette dernière a ouvert une UFR de Médecine.

M. Arnaud LECOUTEY considère que cette mise à disposition de moyens humains pour l'université d'Orléans a été préjudiciable à l'UFR de Médecine de Tours, tout particulièrement à sa scolarité, avec des personnels en situation de grande souffrance au travail.



M. le Président répond que des discussions sont en cours avec son homologue de l'université d'Orléans pour obtenir des compensations et garantir des conditions de travail satisfaites pour nos personnels de la scolarité de Médecine.

M. Arnaud LECOUEY aborde la situation de certains personnels en contrat de travail à durée déterminée qui se seraient entendu dire, notamment lors de leurs entretiens professionnels annuels, qu'ils ne seraient pas cédés.

M. Pierre GABETTE répond que ces propos sont inexacts. La question des cédés de personnels en contrat de travail à durée déterminée reste ouverte et sera abordée lors de la négociation collective qui s'ouvrira en novembre prochain.

M. le Président demande qu'un message soit adressé aux personnels concernés pour mettre un terme à ces informations erronées. Cette demande est actée.

M. Benoit WOLF (CDFT) remercie la Direction des ressources humaines et la gouvernance pour les documents relativement complets sur cette campagne d'emplois 2026 des personnels BIATSS.

Toutefois, à la lecture de ces documents, il apparaît difficile de recenser l'ensemble des emplois des personnels BIATSS vacants ou susceptibles d'être vacants en 2026. Ceci est particulièrement vrai pour les emplois qui seraient libérés dans le cadre de départs à la retraite.

La CFDT a donc analysé les documents en tentant d'analyser la réalité de la précarité au sein de l'université de Tours et c'est un élément important alors que le 6 novembre se déroule une première rencontre pour déterminer le cadre des discussions sur la négociation autour du cadre d'emploi et de rémunération des collègues contractuels. Quand un agent sur deux est contractuel à l'université, quand il y a 363 CDD et 218 CDI, c'est un sujet central pour la CFDT.

Alors cette campagne d'emplois prévoit deux créations d'emplois en scolarité et gestion administrative pour la faculté de Médecine, une création d'emploi à Polytech (scolarité), deux créations dans le cadre du projet Pégase et deux ETP en vue de prendre en charge le soutien psychologique des étudiants de médecine (postes rattachés au service de vie étudiante), une suppression est proposée à la DPNM au service imprimerie sans pour autant connaître l'impact sur l'activité du service de cette suppression.

Pour une partie de la communauté universitaire, la réalité de la précarité peut être lointaine mais elle est devant nous tous les jours avec des situations qui interrogent. Ainsi, dans le top 3 de la précarité, on y retrouve la DRI (75% des agents en CDD), l'IAE (67%) et la Faculté de Médecine (40,88%), le top 3 des services ayant le plus de collègues en CDI : la DPAQ (42,9%), PL2S (41,2%) et la DVE (35,5%). Voilà qui doit aussi nous interroger sur les pratiques des employeurs et de la répartition des moyens au sein de l'université.

A ce sujet, M. Benoit WOLF déplore également le mode de management, dans certaines de nos directions, qui recrutent volontairement des personnels contractuels à la place de titulaires. Ces pratiques créent des ambiances de travail dégradées.

M. Benoit WOLF note un point positif dans cette campagne d'emplois avec le recrutement de personnes bénéficiaires de l'obligation d'emplois en catégorie A ce qui n'était pas forcément le cas auparavant. En effet, ces personnels étaient très souvent recrutés exclusivement ou majoritairement en catégorie C.

M. Gilles LASCHON (FSU) demande, dans le cadre de l'ouverture de concours internes, si des personnes ne travaillant pas à l'université de Tours peuvent candidater. M. Pierre GABETTE répond par l'affirmative.



Mme Anne KHOURY précise, à l'issue de la présentation de cette campagne d'emplois, que le comité social d'administration devra également émettre bientôt un avis sur la coloration des postes d'assistants ingénieurs de recherche et de formation qui seront ouvertes à des examens professionnels exceptionnels.

A la demande des organisations syndicales, la séance est suspendue à 16 heures 20.

La séance reprend à 16 heures 30.

M. Benoit WOLF lit la déclaration suivante expliquant le vote des organisations syndicales sur cette campagne d'emplois :

La CFDT et la FSU estime que dans un environnement budgétaire incertain les propositions formulées par l'employeur avec des ouvertures de postes au concours, des créations d'emplois, une politique volontariste sur les postes BOE et sur l'engagement d'un politique de cdification en 2026 sont plutôt satisfaisante et s'inscrivent dans la continuité politique de la précédente équipe. Dans ce cadre, la CFDT et la FSU voteront favorablement à cette politique d'emplois biatss 2026.

Avis favorable par 7 voix (CFDT, FSU) pour et 2 voix contre (FO) à cette campagne d'emplois.

4) Comité de suivi du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : cotation des postes

La parole est donnée à Mme Anne KHOURY.

Un document a été transmis aux membres du comité social d'administration.

Ce travail de cotation s'est fait en lien avec les organisations syndicales.

M. Pierre GABETTE rappelle que les postes de Responsables administratifs sont classés dans le groupe 1 sauf en Odontologie et au Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance qui sont actuellement proposés dans le groupe 2.

M. Pierre GABETTE propose de classer aussi ces deux postes de Responsables administratifs dans le groupe 1. Cette demande est actée en séance.

M. Benoit WOLF (CFDT) donne lecture en séance des propos qui ont été ceux des représentants de la CFDT dans le groupe de travail dédié à la cotation des postes.

Ces propos sont les suivants :

Sur 66 propositions, 14 propositions ont été déclassées par la DRH/DGS et trois propositions furent rehausser par le groupe de travail. La CFDT estimait que 6 des propositions au regard des sujétions et de la fiche de poste auraient pu évoluer dans un groupe Rفسةep supérieur.

La CFDT a demandé que la cotation des postes soit réalisée à partir d'un barème (points selon critères bien déterminés, poste avec ou sans NBI, rappel du montant en euros pour chaque poste) pour plus d'objectivité, d'équité et de transparence.

La CFDT regrette que les propositions ne soient pas toujours en cohérence avec des fiches des postes et donc que certaines propositions confondent évaluation individuelle et évolution de la fiche de poste.



Le prochain ajustement (réussite aux concours automne 2025) devrait avoir lieu dans six mois. Même si les décisions auront un effet rétroactif, la CFDT demande la tenue d'une révision en janvier pour étudier également les demandes que les agents pourraient formuler de révision de leur cotation.

En complément à cette analyse, M. Benoit WOLF s'interroge sur la cotation, dans le groupe 3, du poste de chef d'atelier à l'antenne technique immobilière de Grandmont. Pour M. Benoit WOLF, ce poste devrait être coté dans le groupe 2, la personne effectuant de l'encadrement. Mme Anne KHOURY répond que cette cotation dans le groupe 2 est une demande du chef de service.

M. Pierre GABETTE propose de revoir cette situation lors de la prochaine réunion du comité de suivi.

Mme Anne KHOURY note que des questions ont été posées sur la cotation des postes d'assistantes de direction qui sont dans le groupe 2 ou dans le groupe 3. La cotation dans le groupe 2 prend en compte le fait ces personnels exercent aussi des missions d'assistantes de prévention.

Mme Lydia SEABRA (CFDT) réagit à la précision donnée par Mme Anne KHOURY sur les assistantes de direction qui sont aussi des assistantes de prévention. Mme Lydia SEABRA rappelle que toute personne qui est assistante de prévention doit disposer d'une fiche de poste propre à ces missions. Il apparaît donc nécessaire de débiter très rapidement le travail de rédaction des différentes fiches de poste des assistantes et des assistants de prévention comme cela a été demandé par les organisations syndicales depuis plusieurs mois.

M. Pierre GABETTE répond qu'il comprend cette demande mais qu'il n'est pas possible, pour les services concernés, de réaliser ce travail pour la fin de cette année universitaire. Il propose que la rédaction de ces fiches de postes des assistantes et des assistants de prévention figure dans l'agenda social de l'année universitaire 2026-2027.

Avis émis par 5 abstentions (FSU, FO) et 4 voix (CFDT) pour aux propositions de cotations des postes à l'issue de la dernière réunion du comité de suivi du RIFSEEP.

M. le Président de l'université quitte la séance à 16 heures 50.

M. Emmanuel NERON préside le comité social d'administration en l'absence du président.

5) Modification du tableau des montants et fonctions des primes C2 des enseignants-chercheurs et une actualisation du tableau du référentiel des équivalences horaires (REH) applicable aux enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur

Deux documents ont été transmis aux membres du comité social d'administration.

Le premier document présente la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice d'une prime ou d'une décharge et les montants des primes et décharges.

Le second document présente le tableau actualisé du référentiel des équivalences horaires pour les enseignants du second degré affectés dans notre établissement.

M. Arnaud LECOUEY s'interroge sur les modalités de reconnaissance de l'activité d'un personnel BIATSS qui serait chargé de mission. M. Emmanuel NERON répond que ce personnel dispose d'une quotité de travail dédiée à l'exercice de sa charge de mission.

M. Benoit WOLF regrette que le nouveau référentiel des tâches proposé par l'université de Tours ne prenne pas en compte les missions des enseignants-chercheurs et des enseignants qui sont référents en première année de licence. M. Emmanuel NERON répond que cette observation sera traitée dans le groupe de travail qui a été proposé par la gouvernance au comité social d'administration du 24 avril dernier. Ce groupe de travail sera piloté par Mme Stéphanie CARREZ, Vice-présidente chargée de la formation en collaboration avec les services de la Direction des ressources humaines.



M. Emmanuel NERON soumet au vote la modification du tableau des montants et fonctions des primes C2 des enseignants-chercheurs :

Avis favorable émis par 7 voix pour (CFDT, FSU) et 2 abstentions (FO).

M. Emmanuel NERON soumet au vote une actualisation du référentiel des équivalences horaires pour les enseignants du second degré affectés à l'université de Tours :

Avis favorable émis par 7 voix pour (CFDT, FSU) et 2 abstentions (FO).

6) Réorganisation de l'antenne financière du service commun de la formation continue et de l'alternance -FOCAL

La parole est donnée à M. Pierre GABETTE.

Deux documents ont été transmis aux membres du comité social d'administration.

Ces documents présentent les enjeux du rattachement de l'antenne financière de la formation continue et de l'alternance à la Direction des affaires financières. Ils présentent aussi les modalités de cette réorganisation.

Les principaux points suivants sont présentés en séance :

Cette proposition de réorganisation est le résultat de rencontres qui se sont tenues de janvier à octobre 2025 entre les différentes parties concernées.

Cette réorganisation interviendra au 1^{er} janvier 2026.

Cette réorganisation est apparue nécessaire face à une activité en progression et à une équipe qui n'était pas au complet depuis plusieurs semaines avec des départs ou des absences pour raisons médicales.

Rattacher cette antenne financière à la Direction des affaires financières c'est aussi partager une expertise et des réflexions autour de l'amélioration continue sur les missions relevant de cette antenne financière.

Décider de ce rattachement c'est également apporter aux composantes une vision partagée des recettes dégagées de la formation continue.

M. Jean-Luc MERCIER (FSU) s'interroge sur l'éventuel impact de cette réorganisation sur les autres activités du service commun de la formation continue et de l'alternance.

M. Pierre GABETTE répond qu'il n'y a pas d'impact sur les autres missions de ce service. Les personnels conservent leurs activités actuelles. Ils ne changent pas non plus de locaux.

En revanche, il y a un changement de lien hiérarchique puisqu'ils seront placés sous l'autorité de la responsable de l'antenne financière des services centraux et de la formation continue.

M. Benoit WOLF s'interroge sur la politique indemnitaire qui va être mise en œuvre dans le cadre de cette réorganisation. M. Emmanuel NERON répond que cette question est de la compétence du comité de suivi sur le RIFSEEP.

A l'issue de cette présentation, M. Arnaud LECOUTEY souhaite qu'une feuille de route soit élaborée pour toute réorganisation de direction ou de service à venir. Il semble très important de disposer de cette feuille de route pour sécuriser les personnels concernés par une éventuelle réorganisation de la direction ou du service dont ils dépendent.



Avis émis par 4 abstentions (CFDT, FO) et 3 voix pour (FSU) à cette proposition de réorganisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 55.

Fait à Tours, le 26 novembre 2025

Le Président de l'université de Tours

Philippe ROINGEARD

La secrétaire de séance

Mme Florence LAGIERE

Le secrétaire adjoint de séance

M. Arnaud LECOUTEY